

## Notice explicative arrachage de haie sites « rivière »



*Ce document a vocation à apporter des précisions pour remplir et pour instruire les dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 concernant les arrachages de haies dans les sites « rivière ».*

*Les haies et les talus en rupture de pente ont une fonction de rétention de l'eau ou de ralentissement de l'écoulement de l'eau. Ces haies ou talus répondent à ce critère de façon importante ou moyennement importante selon que la haie est positionnée perpendiculairement à la pente, ou plutôt en diagonale par rapport à la pente. La présence d'un talus renforce évidemment ce rôle.*

*Le principal enjeu de l'arrachage de haie dans les sites « rivière » est donc lié à la préservation de la qualité de l'eau des rivières.*

Le pétitionnaire doit **justifier** son projet d'arrachage et vérifier que son projet d'arrachage de haie **aura le moins d'incidence négative** sur les espèces et les habitats qui ont justifié la désignation du site.

Le pétitionnaire doit faire un inventaire des haies qu'il envisage d'arracher et les caractériser selon les 2 catégories suivantes:

### 1/ haies parallèles au sens de la pente

Dans les cas où l'arrachage concerne des haies parallèles au sens de la pente, sans effet sur le ruissellement, il n'y a vraisemblablement pas d'impact significatif et l'arrachage pourrait être autorisé.

### 2 /Autres cas :

Dans tous les autres cas, il peut y avoir un impact sur les rivières ; il convient de se rapprocher de l'opérateur du site Natura 2000 pour le préciser et envisager des mesures d'évitement et de réduction des incidences.

Mesures de réduction (au choix) :

- plantation d'une haie dans le site Natura 2000, conservant la même fonctionnalité que la haie arrachée.
- mise en place d'une bande enherbée permanente de 20 m de large le long du cours d'eau lorsque la haie arrachée se trouve entre 2 parcelles cultivées.
- reconstitution d'un talus.
- éviter les travaux entre le 1er avril et le 31 juillet.

- - -

### Sur la forme :

Le dossier doit être clair, complet et lisible.

Chaque carte doit comporter un titre, une légende et une échelle en barre (ce qui évite les erreurs de lecture si la carte est agrandie ou réduite).

Le dossier doit être daté et signé. Il est envoyé en 1 exemplaire papier au service instructeur (+ éventuellement un exemplaire par voie électronique).